

violamment avec une clef et lui fit à la tête des blessures très sérieuses.

Un homme a été mis en état d'arrestation par ordre de M. Simon, commissaire de police du 6^e arrondissement.

Mardi, vers une heure du matin, le sieur Edouard Baurain, âgé de 19 ans, tourneur, demeurant rue des Stations, fut assailli, sans aucune provocation, par le nommé Florimond Henneuse, âgé de 20 ans, qui le roua de coups et lui fit à la tête des blessures et au sang s'échappant abondamment.

Henneuse, qui a une réputation détestable, fut immédiatement arrêté par la police.

UN BONNE CAPTURE. — La police de sûreté a arrêté lundi après midi le nommé Emile Bloquet, journaliste, en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Béthune, pour escroqueries; mais avait d'être transféré à Béthune, Bloquet n'aurait d'abord à faire connaissance avec le Tribunal correctionnel de Lille, car il est allé voir différents brasseurs de notre ville auxquels il a demandé de l'argent à emprunter en leur faisant une commande de bière, commande qu'il ne prit jamais livraison, sans plus qu'il ne rendit l'argent, mais qu'il aurait agité de même en différentes localités.

UN NOYÉ. — Nous annonçons hier la disparition du nommé Joseph Desgras, âgé de 68 ans, blanchisseur du marché Saint-Martin, demeurant rue de Gand.

Le corps de ce malheureux a été retrouvé mardi matin, vers 11 heures et demie dans le canal de la Bassée, à Paris, dans une barque.

Il a été transporté à la Morgue.

ACCIDENT. — Lundi soir, vers sept heures, le nommé Eugène Conin, veuve Fack, âgé de 65 ans, manœuvre, demeurant boulevard Victor-Hugo, 187, en voulant traverser le boulevard pour rentrer chez lui, a été renversé par la voiture de M. Henri Dubouché, charcutier, rue de Wazemmes, qui était conduite par le domestique de celui-ci, Jean Legros, âgé de 30 ans.

Dans sa chute, elle a eu la clavicule gauche fracturée.

Interrogée par M. le commissaire de police, cette dame, qui est un peu sourde, a affirmé qu'elle n'avait point entendu le bruit de la voiture, et que le cheval était lancé à toute vitesse.

Elle a ajouté que Legros a pris la fuite après l'accident.

Elle a été transportée à l'hôpital Ste-Eugénie (salle St-Angustin).

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur la première partie du contre-projet de M. Sais à la proposition de loi de M. Bernard Laverge et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Bernard, Brame, Clirer, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillemé, Pierre Legrand, de Marécé, Méreau, Outiers, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur la première partie de l'article 1^{er} du projet de loi de M. Bernard Laverge et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Bernard, Brame, Clirer, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillemé, Pierre Legrand, de Marécé, Méreau, Outiers, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur l'article 3 de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

Ont voté pour: MM. Bouchet Cadart, Demiaute, Devaux, Hugnet.

N'a pas pris part au vote: M. Martel.

Le Sénat a adopté.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur l'article 3 de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

TOURNAI. — Nouvel incendie à Tournai. — La ferme de M. le sénateur Martel, occupée par Félix Fobbe, dans la nuit de dimanche à lundi. Le feu a consumé une grange isolée couverte en chaume; lorsqu'il a éclaté vers onze heures tout le bâtiment était en flammes et rien n'a pu être préservé.

C'est donc un déchet de nombreux sinistres qui désole la contrée depuis un certain temps sans qu'on puisse en découvrir la cause. Il est à remarquer que c'est toujours dans la nuit de dimanche à lundi qu'il se produit.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 JUIN. — Charles Gallet, rue du Tillon, cour D'Abel, 4. — Hélène Six, rue Belle, 10. — Roland Desreumaux, rue de Desain, cour Martens, 3. — Marie Mamean, rue de Tournai, cour Flipo, 10. — Paul Tant, rue Solferino, 13. — Zofé Ducrequet, rue de Mons, 172.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JUIN. — Verprat, présenté sans vie, rue d'Ange, 17. — Eugénie Eszer, 4 mois, rue Desaix, au 10. — Charles Roels, 4 ans, Usserand, rue Saint-Laurent, 4. — St-Joseph, 84. — Jeannette Pantin, 4 ans, rue de Valenciennes, cour Jénard.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Léopoldine Vanuater, journaliste. — Louis Roger, employé de commerce et Céline Everaert, modiste. — Victor Deboere, menuisier et Héloïse Capart, piqueuse. — Adolphe Machuelle, marchand de finances et Marie Lecomte, couturière.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Emilie Roken, chaudière et Céline Blauwert, coiffeuse. — Philippe Vanhamme, déboureur et Octavie Deboere, soignouse. — Noël Choquet, menuisier et Marie Duval, couturière.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Henri Vermeersch, 37 ans, architecte et Eugénie Houet, 30 ans, veuve. — Désiré Dalphin, 35 ans, tisserand et Antoinette Poupard, 23 ans, dévideuse. — Jean-François Dehaen, 25 ans, dégorgeur et Prudence Stubbé, 21 ans, couturière. — Victor Taieus, 20 ans, rattacheur et Catherine Vanlaetere, 25 ans, soignouse.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — NAISSANCES DU 11. — Florine Delplanque, rue LeFoyage. — Ernest Bobelaere rue de Meun. — Ernest Vuytens, issue Thoon. — Albert Marthe, rue Saint-Pierre.

DÉCÈS DU 11. — Emilie Robert, 16 mois, touquet des Maches Fournier. — Sophie Esquenet, 43 ans, sans profession, rue Dhaluin. — Louis Rousseau, 17 ans, garçon de magasin, au hâlot. — Germaine Delcroix, 1 an 5 mois, rue de la Croix-Rouge.

MARIAGES DU 11. — Jean-Baptiste Desir, 47 ans, rue de la rue de Valenciennes.

MARIAGES DU 11. — Henri Vermeersch, 37 ans, architecte et Eugénie Houet, 30 ans, veuve. — Désiré Dalphin, 35 ans, tisserand et Antoinette Poupard, 23 ans, dévideuse. — Jean-François Dehaen, 25 ans, dégorgeur et Prudence Stubbé, 21 ans, couturière. — Victor Taieus, 20 ans, rattacheur et Catherine Vanlaetere, 25 ans, soignouse.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — NAISSANCES DU 11. — Florine Delplanque, rue LeFoyage. — Ernest Bobelaere rue de Meun. — Ernest Vuytens, issue Thoon. — Albert Marthe, rue Saint-Pierre.

DÉCÈS DU 11. — Emilie Robert, 16 mois, touquet des Maches Fournier. — Sophie Esquenet, 43 ans, sans profession, rue Dhaluin. — Louis Rousseau, 17 ans, garçon de magasin, au hâlot. — Germaine Delcroix, 1 an 5 mois, rue de la Croix-Rouge.

meat n'est pas proportionné à l'importance des services qu'ils rendent.

La situation du chemin de fer a fait ensuite l'objet d'un très intéressant discours de M. Berranger.

M. Berranger a pris la parole pour réclamer une enquête sur la situation du chemin de fer.

Signalons un mot terrible de M. D'Ethoingne, qui n'a dit que ce que nous savons tous, à savoir que le chemin de fer n'est pas en état de fonctionner.

Le général avait proposé, parait-il, des modifications importantes au corps de l'état-major.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

Je me suis rendu en Picardie, à la recherche de la vérité sur saint Médard, et voici la vérité.

Le mérite d'être naïve et gracieuse.

Saint Médard, dés son âge le plus tendre, était d'une piété et d'une exquise charité.

Un jour, pendant qu'il s'acquittait de ses fonctions, vint à passer près de lui une pauvre femme.

Les chevaux confiés à sa garde seraient infailliblement morts de soif, depuis le moment de son départ jusqu'à celui de la fin de son charitable voyage.

Cette légende est tellement reçue en Picardie, que lorsqu'il pleut le 8 juin, on dit: « C'est pour abreuver les poulains de saint Médard. »

Sur saint Barnabé je n'ai recueilli qu'une vieille coutume, maintenant abandonnée.

Cette légende est tellement reçue en Picardie, que lorsqu'il pleut le 8 juin, on dit: « C'est pour abreuver les poulains de saint Médard. »

Sur saint Barnabé je n'ai recueilli qu'une vieille coutume, maintenant abandonnée.

Cette légende est tellement reçue en Picardie, que lorsqu'il pleut le 8 juin, on dit: « C'est pour abreuver les poulains de saint Médard. »

Sur saint Barnabé je n'ai recueilli qu'une vieille coutume, maintenant abandonnée.

Cette légende est tellement reçue en Picardie, que lorsqu'il pleut le 8 juin, on dit: « C'est pour abreuver les poulains de saint Médard. »

Sur saint Barnabé je n'ai recueilli qu'une vieille coutume, maintenant abandonnée.

HOUBLONS. — Rapport du marché en houblon. — Le marché est sans changement.

Les rapports des houblonniers sont en général favorables, des quelques districts on annonce cependant l'accroissement de moebes, sans que cela donne lieu à des craintes jusqu'à présent.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur la première partie du contre-projet de M. Sais à la proposition de loi de M. Bernard Laverge et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Bernard, Brame, Clirer, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillemé, Pierre Legrand, de Marécé, Méreau, Outiers, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur la première partie de l'article 1^{er} du projet de loi de M. Bernard Laverge et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Ont voté pour: MM. Bergerot, Bernard, Brame, Clirer, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillemé, Pierre Legrand, de Marécé, Méreau, Outiers, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur l'article 3 de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

Ont voté pour: MM. Bouchet Cadart, Demiaute, Devaux, Hugnet.

N'a pas pris part au vote: M. Martel.

Le Sénat a adopté.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 JUIN. — Charles Gallet, rue du Tillon, cour D'Abel, 4. — Hélène Six, rue Belle, 10. — Roland Desreumaux, rue de Desain, cour Martens, 3. — Marie Mamean, rue de Tournai, cour Flipo, 10. — Paul Tant, rue Solferino, 13. — Zofé Ducrequet, rue de Mons, 172.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JUIN. — Verprat, présenté sans vie, rue d'Ange, 17. — Eugénie Eszer, 4 mois, rue Desaix, au 10. — Charles Roels, 4 ans, Usserand, rue Saint-Laurent, 4. — St-Joseph, 84. — Jeannette Pantin, 4 ans, rue de Valenciennes, cour Jénard.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Léopoldine Vanuater, journaliste. — Louis Roger, employé de commerce et Céline Everaert, modiste. — Victor Deboere, menuisier et Héloïse Capart, piqueuse. — Adolphe Machuelle, marchand de finances et Marie Lecomte, couturière.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Emilie Roken, chaudière et Céline Blauwert, coiffeuse. — Philippe Vanhamme, déboureur et Octavie Deboere, soignouse. — Noël Choquet, menuisier et Marie Duval, couturière.

MARIAGES DU 12 JUIN. — Henri Vermeersch, 37 ans, architecte et Eugénie Houet, 30 ans, veuve. — Désiré Dalphin, 35 ans, tisserand et Antoinette Poupard, 23 ans, dévideuse. — Jean-François Dehaen, 25 ans, dégorgeur et Prudence Stubbé, 21 ans, couturière. — Victor Taieus, 20 ans, rattacheur et Catherine Vanlaetere, 25 ans, soignouse.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — NAISSANCES DU 11. — Florine Delplanque, rue LeFoyage. — Ernest Bobelaere rue de Meun. — Ernest Vuytens, issue Thoon. — Albert Marthe, rue Saint-Pierre.

meat n'est pas proportionné à l'importance des services qu'ils rendent.

La situation du chemin de fer a fait ensuite l'objet d'un très intéressant discours de M. Berranger.

M. Berranger a pris la parole pour réclamer une enquête sur la situation du chemin de fer.

Signalons un mot terrible de M. D'Ethoingne, qui n'a dit que ce que nous savons tous, à savoir que le chemin de fer n'est pas en état de fonctionner.

Le général avait proposé, parait-il, des modifications importantes au corps de l'état-major.

On ne saurait trop louer le courage et la bravoure de nos soldats.

Je me suis rendu en Picardie, à la recherche de la vérité sur saint Médard, et voici la vérité.

Le mérite d'être naïve et gracieuse.

Saint Médard, dés son âge le plus tendre, était d'une piété et d'une exquise charité.

Un jour, pendant qu'il s'acquittait de ses fonctions, vint à passer près de lui une pauvre femme.

Les chevaux confiés à sa garde seraient infailliblement morts de soif, depuis le moment de son départ jusqu'à celui de la fin de son charitable voyage.

Cette légende est tellement reçue en Picardie, que lorsqu'il pleut le 8 juin, on dit: « C'est pour abreuver les poulains de saint Médard. »

HOUBLONS. — Rapport du marché en houblon. — Le marché est sans changement.

Les rapports des houblonniers sont en général favorables, des quelques districts on annonce cependant l'accroissement de moebes, sans que cela donne lieu à des craintes jusqu'à présent.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

Les houblons de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur la première partie du contre-projet de M. Sais à la proposition de loi de M. Bernard Laverge et plusieurs de ses collègues, portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal par hectolitre d'alcool.

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du mardi 12 juin.

Dans le scrutin sur l'article 3 de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 JUIN. — Charles Gallet, rue du Tillon, cour D'Abel, 4. — Hélène Six, rue Belle, 10. — Roland Desreumaux, rue de Desain, cour Martens, 3. — Marie Mamean, rue de Tournai, cour Flipo, 10. — Paul Tant, rue Solferino, 13. — Zofé Ducrequet, rue de Mons, 172.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 JUIN. — Verprat, présenté sans vie, rue d'Ange, 17. — Eugénie Eszer, 4 mois, rue Desaix, au 10. — Charles Roels, 4 ans, Usserand, rue Saint-Laurent, 4. — St-Joseph, 84. — Jeannette Pantin, 4 ans, rue de Valenciennes, cour Jénard.

meat n'est pas proportionné à l'importance des services qu'ils rendent.

La situation du chemin de fer a fait ensuite l'objet d'un très intéressant discours de M. Berranger.

Je me suis rendu en Picardie, à la recherche de la vérité sur saint Médard, et voici la vérité.

Le mérite d'être naïve et gracieuse.

HOUBLONS. — Rapport du marché en houblon. — Le marché est sans changement.

Les rapports des houblonniers sont en général favorables, des quelques districts on annonce cependant l'accroissement de moebes, sans que cela donne lieu à des craintes jusqu'à présent.